## PIECES A FOURNIR à la PREFECTURE de votre lieu de domicile pour une demande de Renouvellement de détention d'armes à titre sportif

- l'imprimé CERFA 12644\*2 (téléchargeable sur le site du club) (autant d'imprimé que d'arme, et rempli)
- l'avis favorable ou feuille verte (n'oubliez pas de le signer)
- pour un renouvellement, l'original de votre ou vos détentions à renouveler
- une photocopie de toutes vos autres détentions
- une photocopie d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Permis de Conduire, Passeport, ...)
- un justificatif de domicile (photocopie facture EDF, GDF, téléphone, ...)
- une photocopie de votre carte de club en cours de validité
- une photocopie recto-verso de votre licence de tir F.F.T.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif (le fait de faire viser le verso de votre licence par un médecin est suffisant – Note ministérielle)
- une photocopie d'un justificatif de la possession d'un coffre fort ou d'une armoire forte (ou pour le moins, une attestation sur l'honneur de la possession d'un coffre ou d'une armoire forte – vous pouvez y joindre une photographie)
- un extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales (pour vérifier que vous n'êtes ni sous tutelle, ni sous curatelle)
- une enveloppe timbrée à votre adresse pour un envoi recommandé avec accusé de réception

EXPEDIER le DOSSIER COMPLET à la PREFECTURE de votre LIEU DE DOMICILE

Service des Détentions d'Armes